

Fiche 4 : Le cycle terminal de la voie technologique

Organisation des enseignements en 1^{re}

Des enseignements communs à toutes les filières

Français	3 h
Histoire- géographie	1 h 30
LVA + LVB (enveloppe globalisée) – langue vivante	4 h (dont 1 heure d’ETLV, enseignement technologique en langue vivante)
Mathématique	3 h
Education physique et sportive	2h
Enseignement moral et civique	0 h 30

+ Des enseignements annualisés

Heure de vie de classe	10 h annuelles
Accompagnement personnalisé composé d’ :	
▪ aide pédagogique	<i>Pas de volume annuel défini</i>
▪ aide à l’orientation	54 h annuelles

+ en ST2S (sciences et technologies de la santé et du social)

Physique-Chimie pour la santé	3 h
Biologie et physiopathologie humaines	5 h
Sciences et techniques sanitaires et sociales	7 h

Auparavant sciences physiques et chimie

+ en STL (sciences et technologies de laboratoire)

Physique chimie et Mathématiques	5 h
Biochimie- Biologie	4 h
Biotechnologie <u>ou</u>	9 h
Sciences physiques et chimiques en laboratoire	

Remplacerait mesures et instrumentations ?

Auparavant chimie-biochimie-sciences du vivant

+ en STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués)

Physique-Chimie	2 h
Outils et langages numériques	2 h

Nouvel enseignement

+ en STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable)

Innovation technologique	3 h
Ingénierie et développement durable (I2D)	9 h
Physique-Chimie et Mathématiques	6h

Certains enseignements disparaissent en première et ne sont plus enseignés qu'en terminale.

Apparition d'ingénierie en développement durable et innovation technologique.

+ en STMG (sciences et technologies du management et de la gestion)

Sciences de gestion et numérique	7 h
Management	4 h
Droit et économie	4 h

Gagne 1h

Auparavant management des organisations, gagne 1h30

+ en STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)

Enseignement scientifique alimentation-environnement (ESAE)	3 h
Sciences et technologies culinaires et des services	10 h
Economie - gestion hôtelière	5 h

Enseignements optionnels

Les élèves peuvent choisir jusqu'à deux enseignements optionnels.

Enseignements au choix :

Au choix du candidat, deux enseignements au plus parmi :

- Arts ;
- Education physique et sportive ;
- LVC (étrangère ou régionale)

Uniquement en STHR

Atelier artistique 72h annuelles

Organisation des enseignements en Terminale

Des enseignements communs à toutes les filières

Philosophie	2 h
Histoire- géographie	1 h 30
LVA + LVB (enveloppe globalisée) – langue vivante	4 h (dont 1 heure d'ETLV, enseignement technologique en

	langue vivante)
Mathématiques	3 h
Education physique et sportive	2 h
Enseignement moral et civique	0 h 30

+ Des enseignements annualisés

Heure de vie de classe	10 h annuelles
Accompagnement personnalisé composé d' :	
▪ aide pédagogique	<i>Pas de volume annuel défini</i>
▪ aide à l'orientation	54 h annuelles

+ en ST2S (sciences et technologies de la santé et du social)

Chimie, Biologie et physiopathologie humaines	8 h
Sciences et techniques sanitaires et sociales	8 h

+ en STL (sciences et technologies de laboratoire)

Physique chimie et Mathématiques	5 h
Biochimie-Biologie- Biotechnologie ou Sciences physiques et chimiques en laboratoire	13 h

+ en STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués)

Analyse et méthodes en design	9 h
Conception et création en design et métiers d'art	9 h

+ en STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable)

Ingénierie, Innovation et développement durable (2I2D) avec 1 enseignement spécifique parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et écoconception ; systèmes d'information et numérique	12 h
Physique-Chimie et Mathématiques	6h

+ en STMG (sciences et technologies du management et de la gestion)

Management, sciences de gestion et numérique avec 1 enseignement spécifique parmi : gestion et finance ; mercatique (marketing); ressources humaines et communication ; systèmes d'information de gestion.	10 h
Droit et économie	6 h

+ en STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)

Sciences et technologies culinaires et des services - Enseignement scientifique alimentation environnement (ESAE)	13 h
Economie - gestion hôtelière	5 h

Enseignements optionnels

Les élèves peuvent choisir jusqu'à deux enseignements optionnels.

Enseignements au choix :

Au choix du candidat, deux enseignements au plus parmi :

- Arts ;
- Education physique et sportive ;
- LVC (étrangère ou régionale)

3h

Uniquement en STHR

Atelier artistique

72h
annuelles

A retrouver dans [l'arrêté du 16-7-2018 - J.O. du 17-7-2018](#) et dans [la note de service relative aux spécialités](#) et [la note de service relative à la procédure d'orientation en fin de classe de seconde](#)

Ce que dit la FCPE :

On fait entrer au chausse-pied la voie technologique dans une réforme qui n'est pas pensée pour elle !

Il n'y a pas de refonte en profondeur de la voie technologique mais des ajustements pour adapter la voie technologique au nouveau bac. Mais c'est un intermédiaire très insatisfaisant car cela revient à faire entrer la voie technologique dans un bac qui n'est pas pensé pour cette voie.

Des modifications horaires ont toutefois été faites sur différentes séries, certaines perdent des matières (RH en STMG). Pour certaines séries, les spécialités de terminales semblent être la fusion de deux spécialités proposées en 1^{ère}. Cela pose question sur les programmes mais également sur la charge évaluative. Nous n'en savons pas plus pour l'instant.

Où sont les moyens pour faire fonctionner cette réforme ? La marge horaire laissée à la disposition des établissements (art.4) paraît particulièrement faible eu égard à l'ensemble des enseignements et dispositifs pédagogiques à mettre en place (7h par division et par semaine). Pour rappel :

- Aide pédagogique
- Aide à l'orientation (54 heures annuelles obligatoires)
- Enseignements optionnels
- Groupes à effectif réduit et/ou co-intervention

Les établissements devront obligatoirement puiser les heures d'aide à l'orientation dans cette enveloppe et, sur les horaires restants, trancher entre : développer des options, de l'aide pédagogique ou des groupes à effectifs réduits, ce qui est en réalité un non choix mais s'apparente à la gestion de la pénurie.

L'aide à l'orientation, une bonne intention qui reste à confirmer ! Le volume horaire annuel permet d'organiser ce temps en fonction des projets des établissements, soit en répartissant hebdomadairement, soit en utilisant cette enveloppe pour mettre en place des semaines de l'orientation ou banaliser des journées de forums par exemple. La question de la mise en œuvre et des divers intervenants reste entière. Le rôle que pourra jouer la Région, qui est en charge de la partie information de la compétence orientation, reste flou.

Les options seront-elles ouvertes à tous ? Le texte présenté en CSE ne peut pas répondre à cette question qui se réglera dans les établissements. En effet, si le nombre de places est contingenté, il n'y aura pas de place pour tous. Et vu les faibles moyens prévus dans l'enveloppe servant à développer les options, nous ne pouvons que craindre que les élèves n'aient pas vraiment le choix.